



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question écrite n° 20783

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre de la défense suite aux annonces de la dissolution d'ici 2011 du 601^e régiment de circulation routière d'Arras, dernier régiment implanté à ce jour dans le Pas-de-Calais. Plusieurs organisations syndicales représentatives des personnels alertent actuellement sur les conséquences d'une telle fermeture. Ce sont les emplois de près de 900 personnels, officiers, sous officiers, engagés volontaires, dont 80 réservistes et 35 personnels civils, qui sont concernés. Ce sont autant d'emplois et de familles qui ne contribueront plus à l'aménagement du territoire, au dynamisme économique et social de la ville. Lorsqu'on sait qu'un emploi supprimé entraîne près de quatre autres dans les services ou autres secteurs civils de la vie économique, cette annonce suscite de très vives inquiétudes dans un département qui a déjà payé un lourd tribut au contexte économique et social de ces dernières années. Mais au-delà, les organisations syndicales ont également souhaité alerter les populations et leurs élus sur le démantèlement de l'outil de défense. En effet, au vu des prévisions qui ont été communiquées, d'ici 2014, ce sont près de 50 000 emplois qui devraient être supprimés, dont 19 000 de civils (plus de 10 000 de fonctionnaires et 8 400 d'ouvriers d'État). Une caserne en moins, une base aérienne fermée, un hôpital militaire abandonné, ce sont autant d'emplois et de familles qui manqueront à la vie d'une ville, d'une commune. Ainsi, après la mise en oeuvre particulièrement impopulaire des nouvelles réformes concernant, en particulier, les cartes judiciaire, scolaire et hospitalière, ces nouvelles mesures, si elles venaient à se concrétiser, viendraient aggraver la situation déjà difficile de nombre de communes et de cantons, qui pourraient, par la suite, voir fermer des classes, des équipements publics, et des commerces. Aussi, devant les inquiétudes légitimes que suscitent de tels projets, il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

À l'initiative du Président de la République, le ministère de la défense a décidé d'engager, dans un contexte budgétaire national contraint et dans un environnement géopolitique et stratégique qui s'est profondément modifié au cours de ces dernières années, plusieurs réflexions sur l'évolution de la stratégie et de l'outil de défense. Ainsi, un nouveau livre blanc sur la défense et la sécurité nationale est en cours d'élaboration. Ce document, rédigé sur la base des travaux de la commission créée le 30 juillet 2007 par décret du Président de la République, a pour objectif de définir une stratégie globale de défense et de sécurité pour la France. Le ministère de la défense est par ailleurs impliqué, au même titre que l'ensemble des départements ministériels, dans la démarche de révision générale des politiques publiques de l'État (RGPP). À ce titre, la réorganisation des armées fait l'objet de travaux particuliers qui doivent conduire à une rationalisation des effectifs et un fonctionnement plus performant des services du ministère de la défense. Cette démarche s'inscrit dans la triple exigence d'efficacité opérationnelle, d'amélioration de la condition des personnels et d'optimisation de la fonction de soutien. L'ensemble des travaux menés dans le cadre de l'élaboration du livre blanc et de la RGPP a vocation à être intégré dans un projet global de réforme du ministère de la défense. Dans la mesure où les orientations du livre blanc ne seront pas arrêtées avant la fin du mois de mai 2008, il n'est pas possible à ce jour de préjuger des décisions qui seront prises concernant les réorganisations à venir et leurs conséquences en

termes d'effectifs et sur les implantations du ministère. Les décisions définitives seront annoncées par le ministre de la défense à la fin du mois de juin 2008, après la publication du livre blanc et sa présentation au Parlement et après que le Président de la République les aura définitivement arbitrées. Toutes les décisions prises tiendront compte de la dimension locale, humaine et sociale des implantations concernées. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement seront très rapidement mises en place dans le cadre des réorganisations qui s'échelonneront au cours de la période 2009-2014. Elles s'adresseront aux personnels civils et militaires intéressés, ainsi qu'aux collectivités locales concernées par l'évolution territoriale du ministère de la défense. En tout état de cause, les réflexions en cours et les mesures qui seront adoptées favoriseront la capacité de la France à assurer la protection du territoire et des populations, tant en métropole qu'à l'étranger, et à garantir son indépendance et la préservation de ses intérêts stratégiques.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20783

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3152

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4210